



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/46/L.105  
5 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission M. Bozorgmehr Ziaran (République islamique d'Iran) à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution A/C.2/46/L.31

Convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale.

Réaffirmant la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui est annexée à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure dans sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant sa résolution 45/234 du 21 décembre 1991 sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, ainsi que les autres résolutions pertinentes dans le domaine de la coopération économique internationale,

Rappelant aussi la décision 1991/274 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1991, relative à une conférence internationale sur le financement du développement,

Notant avec intérêt que le Secrétaire général, dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, a estimé qu'il est plus urgent que jamais de relancer le dialogue Nord-Sud 1/.

Notant avec intérêt que le Secrétaire général a avancé, dans le même rapport, l'idée d'une conférence internationale sur le financement du développement,

Prenant acte avec intérêt de la note du Secrétaire général sur la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement 2/.

1. Décide d'examiner à sa quarante-septième session la question de la convocation d'une conférence internationale de cette nature;
2. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session une question intitulée "Conférence internationale sur le financement du développement" et prie le Secrétaire général de lui présenter à cette même session un rapport sur la question, après avoir dûment consulté les institutions financières multilatérales.

-----

---

1/ A/46/1.

2/ A/46/594.